

**ESI GROUP**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Ernst & Young Audit**

Tour First  
1, place des saisons  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)**

**ESI GROUP**

100-102, avenue de Suffren  
75015 Paris

A l'Assemblée Générale de la société ESI Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 305 543 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**ESI GROUP**

***Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020) - Page 2***

---

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

Thierry Charron

Pierre-Henri Pagnon

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS  
VERSEES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées d'ESI Group pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 2 305 543 euros (deux millions trois cent cinq mille cinq cent quarante-trois euros).

Fait à Rungis, le 31 mars 2021

**Olfa ZORGATI**  
Group CFO

